

LE PETIT POTERLACAT



Commune de Saint-Amé

“

Chères Stamésiennes et chers Stamésiens,
L'épidémie de la COVID-19 continue à impacter nos vies depuis le printemps dernier et nous ne sommes pas encore au bout de cette crise sanitaire inédite.

Pour autant, la vie poursuit son cours, même si cela impose de nous **adapter et de changer nos comportements**. Plus que tout, chacun doit veiller à prendre soin de lui et surtout de l'autre, tout en continuant d'avancer.

Avancer, c'est justement ce que nous faisons avec l'ensemble de l'équipe municipale, épaulés par les différents services de la commune.

Nous sommes déterminés à **mettre en œuvre nos projets** de mandat et les travaux de réflexion sont déjà en cours dans de nombreux domaines. Ce premier numéro du « **P'tit Poterlacat** » est l'exemple d'une réalisation concrète que nous nous étions engagés à remettre à l'ordre du jour. Je suis heureux de vous faire découvrir cette édition qui deviendra notre rendez-vous écrit pour **vous informer** régulièrement de l'avancée de nos projets et de la vie de **notre belle commune**.

Le lien qui nous unit est toujours le même. Notre travail de chaque jour pour notre commune n'a qu'un seul but : **Vivre ensemble !**

Restons vigilants et protégeons-nous, c'est la meilleure réponse à apporter pour continuer à vivre presque normalement. Ayons le réflexe de **consommer localement. Soyons solidaires**.

Nous restons, plus que jamais, mobilisés et à votre écoute !

Prenez soin de vos proches, de vos familles, de vous-mêmes, la vie n'a pas de prix.

Arnaud Jeannot, votre maire

”

Fête de la ruralité

Franc succès pour la première édition de la « Fête de la ruralité », réalisée à l'initiative de la municipalité et en collaboration avec le comité des fêtes, les producteurs et les artisans locaux. Petits et grands ont pu découvrir les activités et les animaux de la ferme en se régaland des produits locaux.

Rendez-vous fin août 2021 pour une nouvelle édition encore plus festive.



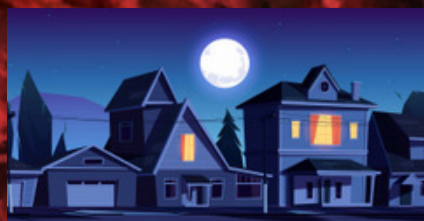
Éclairage public :

Depuis le 2 novembre, l'éclairage des rues est interrompu de 23h à 6h du matin.

Cette extinction répond ainsi à un triple objectif :

- Réalisation d'économies d'énergie,
- Lutte contre la pollution lumineuse,
- Protection de la biodiversité.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public sera susceptible d'être maintenu une partie de la nuit.





Site internet :

Le site Internet de la Mairie ayant bien vécu, il est temps de lui donner un nouveau style plus accueillant et fonctionnel.

Les nouveaux élus sont déjà au travail sur ce chantier. Un cahier des charges est en cours d'élaboration.

Page Facebook :

La mairie a désormais sa page Facebook



Saint-Amé commune vosgienne

N'hésitez pas à vous y abonner pour avoir, en temps réel, les informations toutes fraîches....



Commission Communication composée de :

- Nathalie Barnet
- Florence Burri
- Pauline Chainel
- Bruno Claudon
- Martial Demange
- Isabelle Flexas
- Catherine Grégoire
- Sébastien Monnot
- Lucie Desjeunes
- Laurent Vigroux

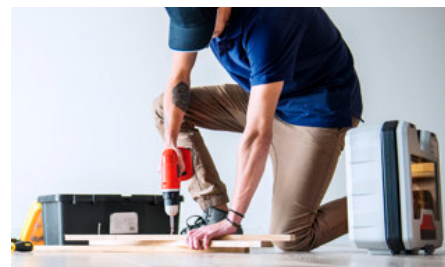
Directeur de publication :
• Arnaud Jeannot

Crédits photos : freepick.com

N° ISSN : En cours d'enregistrement

Artisans – Commerçants - Professions libérales

Dans l'objectif de communiquer sur les acteurs de la vie locale, notamment sur notre site Internet, nous invitons les commerçants, artisans, professions libérales à se faire connaître en mairie.



À la suite des annonces gouvernementales de ces derniers jours, de nombreux commerces ont pu ouvrir à nouveau ce samedi 28 novembre 2020. L'Etat a, par ailleurs, autorisé des ouvertures tardives jusqu'à 21 heures ainsi que le Dimanche.

Alors que l'opération « **J'aime mes commerçants** » devait s'arrêter dès leur réouverture, les élus de la **Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales** (CCPVM) ont fait le choix de maintenir leur soutien actif auprès des commerçants et artisans locaux.



J'AIME MES COMMERÇANTS

A partir du vendredi 27 novembre, la formule a été ajustée pour soutenir

plus particulièrement les enseignes malheureusement encore fermées.

Ainsi, le site « j'aime mes commerçants » est réactivé. Vous pouvez, par conséquent, continuer d'**acheter des bons** dans près de 200 enseignes locales et bénéficier de **25 % de remise** à valoir dans un restaurant, bar, cinéma, ou salle de sport de votre choix.

Pour rappel, le principe de cette opération est le suivant : chacun peut, en se rendant sur le site « J'aime mes commerçants » (<https://jaimemescommerçants.fr/>) **pré-commander des bons d'achat** en ligne chez le commerçant de son choix. Ce dernier reçoit immédiatement la somme créditée. Le client télécharge alors son bon d'achat.

Ces bons sont **financés à 100 % par la Communauté de Communes** de la Porte des Vosges Méridionales.

A titre local, la **Mairie de Saint-Amé** souhaite soutenir les commerces de la commune et **favoriser ainsi les produits locaux**.

Elle a notamment procédé à l'achat de masques, à la fourniture de repas ou de pain pour la cantine, à la distribution de colis pour les anciens... Elle se



propose également de **relayer toutes les actions des commerçants** stamésiens sur sa page Facebook et sur son site Internet.

N'hésitez pas à transmettre vos messages en Mairie à mairie.saint-ame@orange.fr.

Soutenons nos commerçants et artisans ; consommons local !



Nouveaux commerces

Secret d'Orient – Institut de beauté
51 Grande Rue – 06 29 65 67 26



Secret d'Orient

AYCICA – Voitures de Transport
avec Chauffeur (VTC)
8 Rue des Roches – 07 67 58 07 67

Aycica



Animaux errants :

Convention « La Seconde Chance »

Afin de lutter contre la prolifération de chats errants, la municipalité vient de signer une convention avec le refuge animalier « La Seconde Chance » à Rupt-sur-Moselle.

Cette association interviendra pour la **prise en charge** de chats et de chiens abandonnés, errants ou blessés sur notre commune. Pour la sécurité des citoyens et de l'animal, il est conseillé d'**attendre l'intervention de l'Association** et de ne pas tenter de le capturer soi-même.



Les animaux seront accueillis au refuge, soignés et stérilisés pour être ensuite placés en famille d'accueil.

Tout **signalement** est à faire directement au refuge animalier « La Seconde Chance » - 88360 RUPT-SUR-MOSELLE - **06 82 91 97 10**

Mairie

Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie au public à compter du 1^{er} janvier 2021.

8h30 – 12h / 14h – 18h du lundi au vendredi.

Ces nouveaux horaires sont mis en place pour répondre aux attentes de la majorité de nos concitoyens.



Distribution de sacs jaunes

Un distributeur est à votre disposition à l'accueil de la Mairie.



Plus d'informations sur le site du Sicovad:

<https://www.sicovad.fr/>

Cimetière



Les **travaux commencés en 2019** à l'initiative de l'ancienne municipalité et des communes de Le Syndicat et Cleurie sont maintenus.

Lors du chantier participatif du 10 octobre dernier, les personnes qui le souhaitaient ont pu obtenir des précisions sur l'évolution du lieu.

Pour le **maintien du « zéro pesticide »**, des plantations (arbustes et semi-couvrants) ont été mis en place et de l'herbe semée dans les allées.

Au printemps 2021, nous espérons avoir un **résultat plus harmonieux** pour le respect de ce lieu.

Travaux forestiers et sentier adapté

Suite à l'attaque importante de **scolytes**, plusieurs coupes ont été effectuées depuis septembre 2020 sur différents sites de la commune dont le sentier adapté.

Le **sentier** est à nouveau **accessible** et un projet d'aménagement pour le rendre à la fois ludique et insolite est actuellement à l'étude.

Rendez-vous au printemps prochain pour venir découvrir de **curieux personnages et une animation musicale** qui viendront redonner vie à ce site pour le plaisir des petits et des grands.



Roller : Le club RC3V peut de nouveau s'entraîner dans la salle polyvalente.

Basket : La commune équipe la salle polyvalente de deux nouveaux panneaux de basket pour le bonheur des joueurs.

Nouvelle association, épiCA:

épilepsie Créations Artistiques

Accompagnement de jeunes adultes atteints d'épilepsies sévères. Présidente : Mme Colle: 06 40 44 49 95



Numéros utiles:



Mairie :
Tél : 03 29 61 20 18



Astreinte eau (7j/7) :
Tél : 06 07 96 38 30



Accident / incendie
Pompiers :
Tél : 18 ou 112



Médigarde :
Tél : 08 20 33 20 20



Urgence médicale :
Tél : 15



Incivilité, violence et/ou
dégradation
Police :
Tél : 17



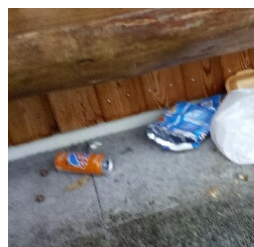
Pharmacie de garde
Tél : 32 37



Sos Animal :
Refuge Animalier La
Seconde Chance
Tél : 06 82 91 97 10

Dégradations et incivilités

De **nombreuses incivilités et dégradations** de mobilier urbain (jets de débris, nuisances sonores) ont amené M. Le Maire à prendre 2 arrêtés pour réglementer la fréquentation du parking du Stade



et de l'Espace des Corbelières.

Les **regroupements** susceptibles de troubler l'ordre public y sont **interdits de 20h à 6h** et ce tant que la situation le justifiera.

Réglementation brûlages

Conditions de brûlage :

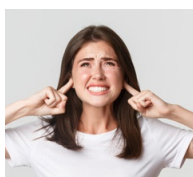
Se reporter à l'arrêté n°248/2020 du 21 juillet 2020.

Le règlement est affiché en mairie

Pour rappel, toute infraction pourra être sévèrement sanctionnée.



Horaires des travaux bruyants



Rappel des horaires des travaux de bricolage, jardinage ... y compris les activités industrielles :

- Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Présentation des agents municipaux

Connaissez-vous l'équipe qui œuvre au quotidien pour le bien-vivre à Saint-Amé ?

Ils contribuent à la propreté et à la qualité de vie au travers d'une **multitude de tâches**.

Bravo à cette belle équipe des services techniques de Saint-Amé dont le travail est inestimable !



Déjections canines :

Les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections de leur animal afin d'éviter de les retrouver sur les trottoirs, dans les espaces verts ou encore dans les jeux pour enfants.

Cela participe au maintien de la qualité de l'espace public.

Des sachets sont disponibles en mairie.

Horaires du bureau de poste

Le bureau de poste est ouvert du lundi au vendredi
de 13h45 à 16h45 - 03 29 61 20 14

Présentation de la nouvelle équipe municipale



Arnaud Jeannot
Maire de Saint-Amé



Florence Burri
2^e adjoint



Laurent Vigroux
1^{er} adjoint



Catherine Grégoire
4^e adjoint



Sébastien Pacatte
3^e adjoint



Sébastien Monnot
Conseiller municipal



Bruno Claudon
Conseiller municipal



Sandrine Peltier
Conseillère municipale



Joël Houbre
Conseiller municipal



Lucie Desjeunes
Conseillère municipale



Isabelle Etienne
Conseillère municipale



Quentin Van De Woestyne
Conseiller municipal



Isabelle Flexas
Conseillère municipale



Sébastien Valdenaire
Conseiller municipal



Pauline Chainel
Conseillère municipale



Martial Demange
Conseiller municipal



Marcelle André
Conseillère municipale



Théo Péduzzi
Conseiller municipal



Nathalie Barnet
Conseillère municipale

Conciliateur de justice :

M. ANDRES (07 88 06 24 45), conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis.



Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige (problème de voisinage, différend entre propriétaires et locataires ou entre locataires, différend relatif à un contrat de travail, litige de consommation, impayés, malfaçons de travaux, etc.), qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Conseil des sages :

10 membres sélectionnés.

Installation prévue pour début 2021.

Présentation des délégations aux adjoints

Laurent VIGROUX – 1^{er} adjoint

Environnement et développement durable – Forêt – Carrières – Tourisme et patrimoine – Vie associative – Associations patriotiques – Animations – Culture – Sport – Jumelage – Communication – Relations publiques et information.

Florence BURRI – 2^e adjoint

Solidarité – Famille – Seniors – CCAS – Affaires scolaires - Jeunesse – Périscolaire.

Sébastien PACATTE – 3^e adjoint

Travaux - Urbanisme – Aménagement – Eau – Assainissement – Voirie – Suivi du personnel technique – Plan communal de sauvegarde.

Catherine GREGOIRE – 4^e adjoint

Affaires économiques et commerce – Finances – Suivi du personnel administratif.

Fourniture d'eau à Dommartin.

La longue période de sécheresse de cet été ayant entraîné une diminution des débits de source en eau potable sur les réseaux d'alimentation de Dommartin-Les-Remiremont, La mairie de Saint-Amé est venue en aide à ses voisins du 15 au 29 septembre en leur fournissant 203 m³ d'eau prélevés sur le réseau.



Commémorations :

Le 25 septembre a eu lieu la cérémonie du 76^e anniversaire de la libération de Saint-Amé avec un dépôt de gerbe au monument aux morts.



Avec le respect des mesures sanitaires, la **cérémonie du 11 novembre** s'est déroulée au monument aux morts en comité restreint.



St-Nicolas, pas de défilé

En raison des contraintes liées à la Covid-19, le défilé de St-Nicolas n'aura pas lieu cette année.

En revanche, il passera le jeudi 3 décembre dans les écoles pour une distribution de friandises



Limitation de vitesse zone Bois l'Abbesse

Pour répondre à une demande des riverains du secteur Bois l'Abbesse concernant la vitesse excessive des véhicules route de Celles, M. le Maire a pris un arrêté de police limitant désormais sur cette portion la **vitesse à 50 km/h** (zone située entre le carrefour avec la RD 417 et la limite avec la commune de Saint-Etienne-lès-Remiremont).

Cette mesure permettra également de prévenir tout risque d'accident à cet endroit pour les cyclistes et piétons, notamment les enfants lors de la descente du bus scolaire.



Permanence du CCAS

Les permanences du Centre communal d'action sociale (CCAS), assurées par Florence BURRI, ont lieu uniquement sur RDV le mardi après midi de 14h à 16h et jeudi matin de 10h à 11h30.

Prendre RDV à l'accueil de la mairie ou par téléphone au 03 29 61 20 18.



Périscolaire

Chaque jour c'est environ 80 enfants qui fréquentent le périscolaire de Saint-Amé. **Nathalie Giraud** est la responsable de ce service.



Les services périscolaires comprennent, l'**accueil périscolaire** (Garderie) du matin et du soir, la **garderie d'attente**, l'**accueil méridien** et le **restaurant scolaire**, destinés aux enfants des classes de maternelle et d'élémentaire de la commune.

Nous développerons dans notre prochain numéro ce service et présenterons l'équipe au complet.

Horaires de la Garderie : de 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h45 sur inscription (**06 82 61 44 75**)

Espace d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, quatre candidats de la liste « Saint-Amé Avec Vous » ont été élus : (Par ordre alphabétique)

- Marcelle ANDRE
- Nathalie BARNET
- Martial DEMANGE
- Théo PEDUZZI

Constituant donc un groupe représentant l'opposition, nous sommes à votre disposition et à votre écoute.

Retrouvez-nous sur notre site internet « saint-ame-avec-vous.fr » qui est toujours actif.

Sachez qu'il vous offre la possibilité de poser vos questions, ainsi que de soumettre vos suggestions, à la rubrique « Vos questions » et d'obtenir une réponse publique ou privée, selon votre choix.

Engagés à vos côtés, solidaires dans ces moments troublés. Prenez soin de vous.

Les élus de l'opposition

Écoles : une seule direction



L'inspection d'académie a souhaité regrouper la direction des 3 écoles sous une seule direction. Ainsi, depuis la rentrée de septembre, Madame Aurore Tisserand, maîtresse des CE1, assure la fonction de directrice pour la maternelle et l'élémentaire.

Nous avons, par ailleurs, le plaisir d'accueillir de nouveaux enseignants :

- Madame Grignon (Moyenne section)
- Monsieur Salquebre (CM1)
- Madame Lange (CM2)

Effectifs des écoles :

ECOLE MATERNELLE (03 29 61 20 10) : **49 ENFANTS**

- Mme Emmanuelle VERNIER + Sylvie Bérard (Atsem): Tout-Petits et Petits
- Mme Hélène GRIGNON + Karine Voinson (Atsem): Classe des Moyens
- Mme Sophie AUTHIER + Marie-José Périn (Atsem) : Classe des Grands
- Mme Adeline VILLEMEN intervention à 25 % du 28/10/2020 au 31/08/2021 en moyenne section

ECOLE ÉLÉMENTAIRE : **105 ENFANTS**

Bâtiment « Les Tilleuls » (03 29 61 21 93) : 66 enfants

- Madame Marie-Aude KLEINHANS : CE2
- M. Yann SALQUEBRE : CM1
- Mme Cloé LANGE : CM2

Bâtiment « Les Bruyères » (03 29 61 23 39) : 39 enfants

- Mme Aurore TISSERAND (Directrice) : CE1
(Mme Ingrid PATENAY remplace Mme TISSERAND les jeudis et 1 vendredi sur 2)
- Mme Chantal GALLOT : CP

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT SPECIALISÉE (Ex. CLIS) : **8 ENFANTS**

- Mme Justine DUCHÊNE (Enseignante spécialisée)

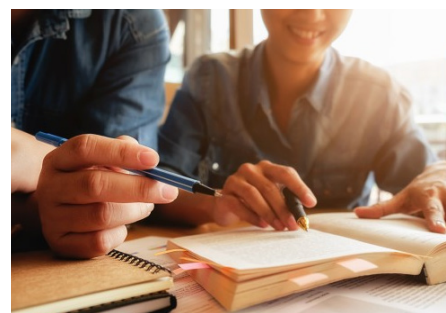


Travaux écoles

Quelques aménagements ont été effectués pour cette nouvelle rentrée :

Une marquise a été installée pour abriter l'entrée de la grande section.

La peinture des murs d'une salle de classe a été rafraîchie à l'école des Tilleuls.



L'aide aux devoirs

La mairie recherche des personnes bénévoles, retraitées ou non, pour assurer l'aide aux devoirs des élèves des classes du CP au CM2, les lundis et jeudis soir.

Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître en mairie.

Projet d'ouverture d'un accueil de loisirs le mercredi

La municipalité a le projet de mettre en place un accueil de loisirs pour la journée du mercredi.

Une enquête menée auprès des familles a confirmé les attentes et les besoins.

Écoles - Dispositions COVID-19

Une **réunion de crise** concernant la rentrée scolaire du lundi 2 novembre, en présence du Maire Arnaud JEANNOT, des adjoints Florence BURRI et Sébastien PACATTE, de la Responsable des services périscolaires Nathalie GIRAUD et du Directeur Général des Services de la commune Nicolas THIVET, a été organisée vendredi 30 octobre.

Tous les élèves peuvent être accueillis, tant en maternelle qu'en élémentaire, dans le respect strict du protocole sanitaire.

Les mesures suivantes seront appliquées :

Périscolaire et cantine :

Les services périscolaires et la restauration scolaire fonctionnent normalement aux horaires habituels.



Précision concernant la restauration :

Le restaurant de l'Esat « Les Pins » étant limité dans son espace d'accueil, une trentaine d'enfants sont accueillis à la salle des Kyriolés où leur est servi un repas chaud.

Un **partenariat** a été mis en place avec la **boulangerie Velter et l'Auberge de Saint-Amé** pour la fourniture du pain et des repas.

Cet accueil se fait en alternant une semaine sur deux les enfants de l'école des Tilleuls et celle des Bruyères.

Les règles de distanciation sont ainsi respectées pour garantir la sécurité de nos enfants.

Les locaux scolaires et périscolaires sont bien évidemment désinfectés et aérés régulièrement selon un protocole strict.



Écoles :

Il est demandé aux parents de fournir deux masques par jour à chaque enfant.

Il peut s'agir de masques jetables ou de masques en tissu « grand public ».



Fourniture de masques

Après deux distributions de masques aux Stamésiens, la mairie a souhaité également apporter sa contribution à cette nouvelle disposition en **fournissant 2 masques en tissus par enfant**.

La municipalité a passé commande de ces masques à **Retouche Passion**, une attention de plus à notre économie locale.

État civil

- 10 naissances,
- 20 décès,
- 5 mariages,
- 5 PACS.

Toute l'équipe municipale vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, à bientôt pour votre prochain numéro du P'tit Poterlacat !



COVID-19
CORONAVIRUS

Période de confinement : disposition à la Mairie

Tous les services de la mairie restent ouverts et fonctionnent normalement.

Le CCAS va reprendre le contact téléphonique auprès de nos aînés afin de leur apporter le soutien dont ils ont besoin.

Dans ce sens, chacun d'entre nous ayant connaissance de personnes rencontrant des difficultés, a le devoir de contacter la mairie pour en informer ses services et le CCAS qui prendront le relais. Bien évidemment, des actions seront mises en place pour assurer à nouveau les courses (alimentaire, pharmacie, ...) pour les personnes isolées.

Merci !

Un grand merci au supermarché Colruyt qui a fait don des fleurs de Toussaint invendues à la commune.

Les tombes non fleuries ont pu l'être.

